

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 Novembre 2021 à 20 H 30

Le seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 Novembre 2021. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT

Absents au moment du vote (Quatre dont quatre pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Caroline MUSCELLA

M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Catherine JEANTROUX donne pouvoir à Mme Nadine EUKSUZIAN

Absente et excusée : Mme Corinne CHABORD

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX



Délibération n° 2021.060 : Versement d'une attribution au Centre de loisirs dénommé « Les Petits futés »

M. Stéphane ROBERT, 1^{er} adjoint et notamment en charge des finances informe les membres de l'assemblée que Vienne Condrieu Agglomération a été amenée à procéder à la restitution au 1^{er} janvier 2020 des compétences Enfance et Jeunesse jusqu'à présent exercées sur l'ancien périmètre de la Communauté de communes de la Région de Condrieu. Pour la compétence Enfance 3/6 ans, l'agglomération restitue à la collectivité un montant de 9 221 €. Ce montant est intégré dans l'attribution de compensation perçue par la commune. Il convient donc de délibérer afin que la collectivité reverse ce montant à la structure « Les Petits Futés » au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'un montant de 9 221 € au titre de l'année 2021 en faveur du Centre de Loisirs dénommé « Les Petits Futés »

*Affiché le
10 janvier 2022*



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 18 Novembre 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE